

ECO-MOBILIER

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES JOUETS DU 26 SEPTEMBRE 2022

Ordre du jour

1. Recueillir un avis sur le plan DROM COM
2. Informer sur le fonds réemploi et le plan d'action réemploi
3. Informer sur le programme d'éco-modulation

Le 26 septembre 2022, à 09 heures 00,

Les membres du Comité des Parties Prenantes Jouets (le « **Comité** ») de la Société se sont réunis par vidéo conférence par l'intermédiaire de l'application Teams, sur convocation de la Présidente de la Société, en date du 12 septembre 2022, adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes Jouets d'Eco-mobilier :

Au titre du collège des producteurs :

- Mme Giulia Baschet, titulaire, représentante de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD)
- M. Christophe Drevet, titulaire, représentant de la Fédération des industries Jouet Puériculture (FJP)
- M. Martial Doumerc, suppléant, représentant de la Fédération des industries Jouet Puériculture (FJP)
- Mme. Catherine de Bleeker, suppléante de la Fédération des Commerces spécialistes des Jouets et des Produits de l'Enfant (FCJPE)
- Mme Laurine Caracchioli, titulaire, représentante de la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD)

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Mme Isabelle Védie, titulaire, représentante de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) ;
- M. Sylvain Darche, suppléant de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) ;
- Mr Franck BERREBI, titulaire, représentant de la Fédération des Entreprises d'Insertion

ECO-MOBILIER

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

- Mme Françoise Weber, titulaire, représentante de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) ;
- Mme Guenola Gascoin, suppléante du Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFiD) ;

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;
- Mme Philippine Dubois, titulaire, représentante du Cercle National du Recyclage (CNR) ;
- Mme Marion Adam, titulaire, représentante de l'Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets (AMORCE) ;
- M. Jean-Michel Buf, titulaire, représentant de l'Association Régions de France (ARF) ;

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- M. Daniel Labarre, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ;

Absents :

- M. Bertrand Bohain, titulaire, représentant du Cercle National du Recyclage (CNR) ;
- Mme Alice Elfassi, titulaire, représentante de Zero Waste France (ZWF) ;
- M. Jean Kimpe, titulaire de la Fédération des Commerces spécialistes des Jouets et des Produits de l'Enfant (FCJPE)

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Mme Caroline Montalcino, Censeur d'Etat, Cheffe de contrôle général, économique et financier de la mission « Ecologie et Développement Durable »
- Mme Laurence Dermenonville, Censeur d'Etat

Pour Eco-mobilier :

- M. Eric Weisman-Morel, Directeur du Développement d'Eco-mobilier ;
- M. Xavier Rebardy, Directeur des Affaires Règlementaires et juridiques d'Eco-mobilier ;
- M. Fabien Cambon, Directeur Technique et Innovation ;

ECO-MOBILIER

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

- M. Matthieu Goutti, Responsable de la filière Jouets ;
- Mme Pauline Boulard, Chargée de mission affaires réglementaires et institutionnelles ;

Le registre de présence fait état des membres des Comités et des représentants de la Société assistant à la réunion du Comité par tout moyen de télécommunication.

Christophe Drevet préside la réunion en sa qualité de Président du Comité des Parties Prenantes Jouets (le « Président »). Pauline Boulard est désignée comme secrétaire de la réunion des Comités (la « Secrétaire de séance »).

Saisine pour avis

1. Recueillir un avis sur le plan DROM-COM

La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'approuver la proposition du plan DROM-COM, telle que présentée en séance.

Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) : **Avis favorable.**
- Fédération des industries Jouet Puériculture (FJP) : **Avis favorable.**
- Fédération des Commerces spécialistes des Jouets et des Produits de l'Enfant (FCJPE) : **Avis favorable.**
- Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD) : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable.**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : **Avis favorable.**
- Fédération des entreprises d'insertion : **Avis favorable.**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable.**
- Cercle National du Recyclage : **Avis favorable.**
- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Abstention.**
- Association Régions de France (par délégation de pouvoir à l'Association des Maires de France) : **Avis favorable.**

ECO-MOBILIER

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : **Avis favorable.**

Avec douze (12) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et une (1) abstention, le Comité émet un avis favorable pour le plan DROM-COM, tel que présenté en séance.

En application du règlement intérieur du Comité des Parties Prenantes, les membres du Comité avaient la possibilité de compléter leur vote par la transmission d'éléments écrits jusqu'à trois jours ouvrés après la réunion.

La Société déclare n'avoir reçu aucun avis circonstancié dans le délai de trois jours ouvrés suivant la réunion.

Saisine pour information

La Société informe le Comité des modalités envisagées sur le fonds réemploi et du plan d'action réemploi complémentaire. Le Comité est ainsi tenu informé du schéma opérationnel et des soutiens intégrés au fonds ainsi que du plan d'action. Ce plan d'action réemploi étant structuré autour de trois axes de développement : augmenter le flux réemployable, améliorer la qualité du processus de réemploi et améliorer les modalités de vente des produits de seconde main.

La Société informe enfin le Comité du plan pluriannuel d'éco-modulation tel que défini par le cahier des charges de la filière Jouets avec un axe prioritaire sur la mise à disposition de pièces détachées. La Société précise au Comité les critères définissant l'éco-modulation pour les produits bénéficiant d'une mise à disposition de pièces.

Christophe Drevet

Président